

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **PRO C È S V E R B A L D E L A**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ALATI, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames Angèle BACCAN, Valérie JEOFFROY, Corinne LECHOPIER, Annick ODELIN, Marie Laure SAVY, Evelyne VAN HAECKE.  
Messieurs Jacques ALATI, Philippe BLANCHARD, Vincent PASQUET, Patrick VINCENT

**ABSENTS** : Michel CAHOUR, Jorge De Sousa, Patrick GAUGAIN.

**SECRETARE DE SEANCE** : Marie Laure SAVY

SECRETARE DE MAIRIE : Christine SEVELLEC

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 20 mars 2024

**Ouverture de la séance à 20h30**

#### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

Approuvé à l'unanimité

#### **PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE**

- Plantation des arbres à la maison du village : des arbres ont été abattus car ils devenaient dangereux, pour un arbre coupé, 2 ont été replantés.
- Achat de terrain de Mr Bimont à proximité de la maison du village.
- Parents d'élèves : le maire a reçu une lettre provenant des élèves de la classe de CM1-CM2 se plaignant du personnel de cantine. Il s'est rendu à l'école durant le temps périscolaire pour parler aux enfants. L'agent concerné a eu un avertissement. Valérie Jeoffroy propose de séparer les enfants « perturbateurs » des autres. L'autre solution serait de limiter la capacité de la cantine à 60 enfants (actuellement 80 enfants répartis en 2 services de 40).

- Thermographie : encore un passage de drone de prévu. Chaque habitant recevra une invitation à venir chercher les résultats de son habitation afin de vérifier l'isolation. Si l'isolation s'avère mauvaise, le dispositif MA PRIME RENOV existe et peut aider à financer les travaux de rénovation.
- Location MDV : actuellement, la location est possible le samedi à partir de 11h30 car il y a des cours (d'une dizaine de personnes) jusqu'à 11h organisés par le foyer rural. La mise à disposition trop tardive (à 11h30) fait perdre des locations de cette salle car les personnes désireuses de la louer n'ont pas assez de temps pour leur organisation. Sur avril et mai, la mairie n'a aucune réservation de location payante de la salle. Le conseil municipal décide de modifier l'heure de début de location à 8h30 le samedi matin si cela est nécessaire.
- Urgence Attentat : depuis le 25 mars, nous sommes de nouveau en Vigipirate niveau urgence attentat. L'accès à l'école est limité aux enseignants et au personnel, les parents ne peuvent plus pénétrer dans l'établissement. Le maire informe que le spectacle de fin d'année ne pourra donc pas se faire dans l'école.
- Cérémonie à l'Arc de Triomphe : la commune de Seugy participera à la cérémonie de ravivage de la flamme le dimanche 14 avril.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats de l'exercice 2023 approuvés par délibération du 15 février 2024,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement suivant :

|  |                          | Année 2023   |
|--|--------------------------|--------------|
| Résultat global de fonctionnement                      | 1                        | 513 175.38 € |
| Résultat global d'investissement                       | 2                        | -71 868.45 € |
| Solde des restes à réaliser 2023                       | 3                        | 0.00 €       |
| Besoin d'investissement de la section d'investissement | = 2-3<br>à couvrir par 1 | -71 868.45 € |

Compte tenu des résultats de 2023 et du besoin de financement de la section d'investissement en 2024, il est proposé aux membres du conseil d'affecter les résultats 2023 du budget principal de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement :
  - Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé  
(Couverture du besoin de financement d'investissement) 47 286.93 €
  - Compte 002 excédent antérieur reporté de fonctionnement 513 175.38 €
- Résultat d'investissement :

- Compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté - 71 868.45 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2023 au budget principal 2024 présenté dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tous documents s'y afférents.

Approuvé à l'unanimité

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées en mairie par diverses associations,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants suivants aux associations listées ci-dessous :

| Association                                      | Subvention attribuée en 2023 | Proposition subvention 2024 |
|--|------------------------------|-----------------------------|
| <b>ASSOCIATIONS DE SEUGY</b>                     |                              |                             |
| Foyer rural de Seugy                             | 3 500 €                      | 4 000 €                     |
| Le Théâtre des Beaux-songes                      | 2 000 €                      | 2 000 €                     |
| Western Band de Seugy                            | 3 500 €                      | 4 000 €                     |
| <b>ASSOCIATIONS DE VIARMES</b>                   |                              |                             |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers                     | 0 €                          | 100 €                       |
| Anciens combattants Viarmes Asnières Noisy Seugy | 200 €                        | 200 €                       |
| Ecole de danse du pays Viarmois                  | 90 €                         | (15p) 150 €                 |
| Club de tennis Viarmes Asnières                  | 105 €                        | (5p) 75 €                   |
| Olympique Viarmes Asnières                       | 180 €                        | (17enf) 255 €               |
| <b>ASSOCIATIONS DE LUZARCHES</b>                 |                              |                             |
| Club de l'Age d'Or                               | 100 €                        | 100 €                       |
| <b>ASSOCIATIONS D'ASNIERES SUR OISE</b>          |                              |                             |
| Sports et loisirs                                | 105 €                        | 45 €                        |
| <b>ASSOCIATIONS DE SAINT MARTIN DU TERTRE</b>    |                              |                             |
| FNACA Saint Martin du Tertre                     | 200 €                        | 200 €                       |
| <b>ASSOCIATIONS D'ECOUEEN</b>                    |                              |                             |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>                         | <b>10 280 €</b>              | <b>11 125 €</b>             |

#### **Participation aux associations de 15 € par enfant adhérent.**

Il est demandé au conseil de voter les montants des subventions accordées aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Madame Lechopier demande pourquoi il y a une augmentation des montants des subventions, le maire explique que les associations bénéficient de subventions du conseil général en fonction du montant des subventions accordées par la mairie, et si les subventions n'avaient pas été augmentées, les subventions du conseil général n'auraient pas été versées.

Approuvé à 1 abstention et 9 voix pour

## **TAUX D'IMPOSITION 2024**

Vu la loi de finances 2024,

Vu l'article 1639A du code général des impôts,

Monsieur le Maire propose d'augmenter en 2024 les taux d'imposition relatifs à la taxe foncière.

- Taxe foncière (bâti)..... 46,12 % (38.12 % l'an passé)
- Taxe foncière (non bâti)..... 107,53 % (inchangé)
- Taxe d'habitation (TH)..... 16.30 % (inchangé)
- CFE (cotisation foncière des entreprises) ..... 20,79 % (inchangé)

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'augmentation du taux d'imposition relatif à la taxe foncière en 2024.

Approuvé à l'unanimité

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu la délibération du 15 février 2024 approuvant rapport d'orientations budgétaires 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>TOTAL - DEPENSES</b>                    | <b>1 477 858.38 €</b> |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté     | 0.00 €                |
| 011 Charges à caractère général            | 682 566.00 €          |
| 012 Charges de personnel                   | 488 000.00 €          |
| 014 Atténuations de produits               | 106 858.00 €          |
| 023 Virement à la section d'investissement | 71 869.00 €           |
| 65 Autres charges courantes                | 119 645.49 €          |
| 66 Charges financières                     | 8 919.89 €            |
| <br>                                       |                       |
| <b>TOTAL - RECETTES</b>                    | <b>1 477 858.38 €</b> |
| 002 excédents antérieur                    | 513 175.38 €          |
| 70 Produits des services                   | 71 500.00 €           |
| 73 Impôts et taxes                         | 73 000.00 €           |
| 731 Fiscalité locale                       | 627 766.00 €          |
| 74 Dotations et participations             | 144 188.00 €          |
| 75 Autres produits gestion courante        | 48 229.00 €           |

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

|                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL - DEPENSES</b>            | <b>597 623.56 €</b> |
| 001 Solde exécution invest reporté | -71 868.45 €        |
| 041 Opérations patrimoniales       | 10 000.00 €         |
| 16 Emprunts et dettes assimilées   | 59 716.94 €         |
| 20 Immobilisations incorporelles   | 1 000.00 €          |
| 21 Immobilisations corporelles     | 198 775.07 €        |
| 23 immobilisations en cours        | 400 000.00 €        |
| Dont RAR 2023                      | 0.00 €              |

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>TOTAL - RECETTES</b>                      | <b>597 623.56 €</b> |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 71 869.00 €         |
| 041 Opérations patrimoniales                 | 0.00 €              |
| 10 Dotation fonds divers réserves            | 69 949.84 €         |
| 13 Subventions d'investissements             | 152 097.00 €        |
| 16 Emprunts et dettes assimilées             | 303 707.72 €        |
| Dont RAR 2023                                | 0.00 €              |

### **TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2024**

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| <b>DEPENSES</b> | <b>2 075 481.94 €</b> |
| <b>RECETTES</b> | <b>2 075 481.94 €</b> |

Il est demandé au conseil municipal de voter le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus et d'autoriser pour l'année 2024 la fongibilité des crédits.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 présenté ci-dessus et précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, Monsieur le Maire pourra procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel (fongibilité des crédits).

### **NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERISCOLAIRE**

Présentation du nouveau règlement intérieur pour le périscolaire joint dans la pochette individuelle remise à chaque membre du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur pour le périscolaire.

Approuvé à l'unanimité

Présentation du nouveau règlement intérieur pour le périscolaire joint dans la pochette individuelle remise à chaque membre du conseil municipal

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur pour le périscolaire.

Approuvé à l'unanimité

#### **NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA CANTINE**

Présentation du nouveau règlement intérieur pour la cantine joint dans la pochette individuelle remise à chaque membre du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur pour la cantine.

Approuvé à l'unanimité

#### **CONVENTION DE LA BIBLIOTHEQUE AVEC LA C3PF**

Présentation de la nouvelle convention de la bibliothèque avec la Communauté de Communes Carnelle Pays de France jointe dans la pochette individuelle remise à chaque membre du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de la bibliothèque avec la C3pf d'autoriser le maire à signer tous documents s'y afférents.

Approuvé à l'unanimité

#### **DIA**

B 1492 -B 1526 -B 1524

B 454

Fin de la séance à 21h30

Jacques ALATI  
Le Maire

